



ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE
DES JURISTES DE DROIT BANCAIRE

Luxembourg, le 29 août 2017

INVITATION : Les Midis de l'ALJB

Déjeuner-débat sur le thème « La banque et ses assurances : cas pratiques »

Chers Membres,

Nous avons le plaisir de vous inviter au prochain Midi de l'ALJB, qui aura lieu le mardi **26 septembre 2017, à 12h00** (heure précise), au Cercle Munster, 5-7 Rue Munster L- 2160 Luxembourg (www.munster.lu).

Monsieur **Philippe Goutière**, Managing Partner du courtier ABIL S.A., nous fera l'honneur de tenir ce déjeuner-débat qui portera sur le thème « **La banque et ses assurances : cas pratiques** ». Des cas concrets de responsabilité de la banque et de ses dirigeants seront présentés à travers ses polices d'assurances. L'assurance d'autres risques fréquents dans le milieu bancaire, comme la fraude ou le cyberrisk, sera également abordée. Enfin, la gestion plus globale des risques d'un groupe bancaire via une captive de réassurance y sera exposée.

La présentation d'environ 45 minutes sera suivie par une session questions/réponses. A l'issue de la présentation, des sandwiches et boissons seront servis dans les salons du Cercle Munster. Il est recommandé de garer votre véhicule dans le parking souterrain du Plateau du "St-Esprit" et d'emprunter l'ascenseur qui vous amène à quelques pas du Cercle Munster.

Nous attirons votre attention sur le fait que les inscriptions pour cet événement sont à effectuer **uniquement** via notre site internet www.aljb.lu (Rubrique Evénements accessible sans login) pour le jeudi **21 septembre 2017 au plus tard**. La participation aux frais (EUR 50/personne) doit être réglée lors de l'inscription, sur le compte CCPL IBAN LU19 1111 0754 4576 0000 (code BIC CCPLLULL) de l'ALJB, en indiquant dans le champ Communication vos "*nom et prénom et la date de l'événement*". Vous recevrez une confirmation de votre inscription par e-mail. Une facture y sera jointe.

Le nombre de places pour assister à cet événement est limité à 100 personnes. Les inscriptions se feront sur base de l'ordre d'enregistrement sur notre site. L'annulation de votre inscription est possible au plus tard 48 heures avant l'événement. Au-delà de ce délai, les frais d'inscription resteront dus.

En comptant sur votre participation nombreuse et au plaisir de vous rencontrer prochainement, nous vous prions de recevoir, chers Membres, nos salutations les plus cordiales.

Pour le Conseil d'administration

Philippe Bourin
Président